CNATP Actualités
Mars 2025
Plus Fort Ensemble
www.cnatp.org cnatp@cnatp.org

Aide GNR acheté du 1er janvier au 31 décembre 2024 5.99 centimes / litre de GNR pour les Travaux Publics jusqu'à 15 salariés

Le décret n° 2024-761 du 8 juillet 2024 obtenu in extremis par la CNATP avant le changement de Gouvernement, a institué une aide financière pour les petites et moyennes entreprises du secteur du BTP utilisant du gazole non routier (GNR) et n'excédant pas 15 salariés.

L'aide concerne l'achat de gazole non routier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le service sera ouvert du 31 Mars en fin de Journée jusqu'au 30 juin 2025

Sur votre espace professionnel

Pour déposer une demande, les entreprises éligibles rempliront un formulaire.

Celui-ci devra obligatoirement être accompagné de la liste des factures d'achat 2024 de GNR, selon le modèle qui sera mis en ligne sur https://www.impots.gouv.fr/aide-gnr-btp à partir du 31 mars.

Nous vous proposons 4 webinaires de simulation pour cette demande :

- **Mercredi 9 avril 13h00/14h00**
- **Mercredi 9 avril 18h00/19h00**
- **Mardi 15 avril 13h00/14h00**
- **Mardi 15 avril 18h00/19h00**

(Simulation de demande en ligne en 15 mn + vos questions)

Inscription : https://urlr.me/eM6WtY ou sur le site CNATP rubrique actualités